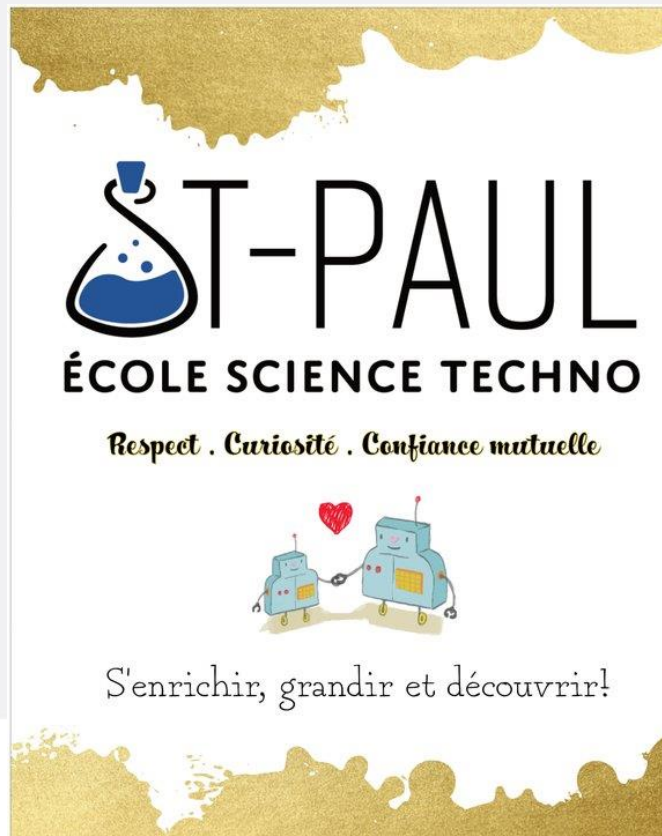


École : St-Paul

**RÉALISE
TES PROJETS
D'AVENIR**



RAPPORT ANNUEL

2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidence et de la direction	2	Reddition de comptes	8
Notre équipe école	3	Choix prioritaire 1	9
Notre conseil d'établissement	4	Faits saillants du plan d'action 1	9
Revue de l'année	5	Choix prioritaire 2	10
Notre clientèle	6	Faits saillants du plan d'action 2	10
Notre offre de service	7	Choix prioritaire 3	11
		Faits saillants du plan d'action 3	11
		Reddition de compte du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	12



MOT DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT



Chers parents et membres du personnel de l'École St-Paul,

Nous sommes fiers de vous présenter le rapport annuel 2020-2021. Bien que certains objectifs ne soient pas atteints, nous sommes satisfaits des moyens mis en place à travers une seconde année marquée par la pandémie. En effet, le contexte sanitaire amène son lot de défis et cela vient teinter nos résultats. Dans ce rapport, nous vous présenterons notre équipe, le bilan de notre projet éducatif ainsi que notre reddition de compte pour le plan de lutte à l'intimidation.

À la suite d'un sondage auprès des membres du personnel, ces derniers ont jugé à plus de 80% que leur année avait été agréable et ce, en dépit des contraintes liées à la COVID-19. En effet, malgré les obstacles organisationnels, éducatifs et psychosociaux qu'occasionne la pandémie, nous avons eu la chance d'agrandir notre famille avec l'ouverture de deux classes de dysphasie consacrées à des élèves ayant des troubles développementaux du langage. De plus, puisque l'École St-Paul a toujours été une école ouverte pour les parents, nous avons utilisé les réseaux sociaux pour créer des événements « en direct » afin que les parents participent à certaines activités comme le défilé d'Halloween, l'arrivée du Père Noël, le gala de fin d'année ainsi que la cérémonie des finissants. Ainsi, ces derniers ont pu vivre « de loin », ces événements et ce, malgré les contraintes sanitaires pour les visiteurs.

Puisque nous avons entendu maintes fois que nous devons nous réinventer en ces années « covidiennes », nous croyons, bien humblement, que nous avons relevé ce défi en créant un climat d'école propice au développement socio-affectif et aux apprentissages!

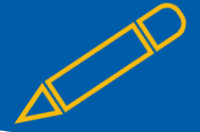
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Francis Lemonde'.

Francis Lemonde, président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mylène Poudrier'.

Mylène Poudrier, directrice

NOTRE ÉQUIPE ÉCOLE



Direction	Mylène Poudrier
Personnel enseignant	Jessica G. Gaudreault, Annie Dallaire, Patricia Legendre, Vanessa Levaque, Carole-Ann Garceau, Élisabeth Jobin, Amélie Leclerc, Cynthia Massicotte, André Laflamme, Christian Bédard, Caroline Duchesneau, Sophie Bourassa, Éric Girard, Mathieu Gravel-Bélanger
Personnel professionnel	Marie-Claude Gosselin, psychoéducatrice; Nathalie Lévesque, psychologue; Sandra Gagnon, orthopédagogue; Évelyne Lapointe, orthophoniste.
Personnel de soutien	Julie Diamond, Stéphane Morency, Maxence Gélinas, Isabel Touzin, Caroline Doyon
Personnel du service de garde <i>St-Paul</i>	Diane Villemure, Alyssane Côté, Caroline Doyon, Jessy St-Arnaud, Maxence Gélinas, Émy Dugré Ayotte, Maude Lefebvre, Francine Plamondon, Aglaée Huynh, Émilie Drolet, Stéphane Morency
<i>St-Philippe Mond'Ami</i>	Rachel Bahindwa, Carolanne Rocheleau, Valérie Therrien, Lysianne Cossette, Laurie Pagé, Lysa Desfossés, Cassandra Ouellet, Mélanie Beaulieu, Ludovick Vivier

NOTRE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021



Parents	Mireille Cloutier, Francis Lemonde, Yvan Major, Josée Michaud, Sophie Normand, Véronique Liboiron *Karine Bérubé, *Kim Duval (substituts)
Membres du personnel	
Enseignant	Annie Dallaire, Vanessa Levaque, Jessica Gaudreault, Micheline Coderre
Membre du personnel professionnel non enseignant	Marie-Claude Gosselin
Membre du personnel de soutien	Diane Villemure
Membre du personnel du service de garde (s'il y a lieu)	
Représentants de la communauté (s'il y a lieu)	Aucun

REVUE DE L'ANNÉE

des décisions du conseil d'établissement 2020-2021



Septembre AGA	Février -Adoption de la résolution des mesures dédiées et protégées 2020-2021; -Adoption de la grille-matières 2021-2022; -Adoption la résolution de la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement -Adoption de la résolution des mesures dédiées et protégées 2020-2021; -Adoption de la grille-matières 2021-2022
Octobre -M. Francis Lemonde se présente à titre de président du conseil d'établissement de l'école Saint-Paul pour l'année scolaire 2020-2021. -Adoption du budget de fonctionnement du conseil d'établissement tel que présenté. -Adoption du rapport annuel	Mars
Novembre	Avril
Décembre	Mai - Approbation du budget initial 2021-2022; -Approbation du code de vie 2021-2022; - Approbation de Bel-Avenir comme fournisseur 2021-2022 pour la conception des agendas; -Approbation du départ hâtif des élèves le 23 juin 2021; -Approbation de la rentrée progressive 2021-2022; - Approbation du budget du conseil d'établissement; - Approbation des règlements généraux du SDG tels que présentés;
Janvier -Capsules formatives sur le Conseil d'établissement; -Approbation des membres du Conseil d'établissement pour que les élèves de l'école puissent faire des sorties ponctuelles dans le quartier; -Adoption du contenu obligatoire en éducation à la sexualité; -Adoption de la mise à jour des normes et modalités d'évaluation des apprentissages 2020-2021.	Juin - Adoption des fonds à destination spéciale 2021-2022. - Approbation des frais chargés aux parents ainsi que les fournitures scolaires avec les modifications apportées.

NOTRE CLIENTÈLE

AU 30 SEPTEMBRE 2020



	Nombre d'élèves
Préscolaire	
4 ans	13
5 ans	19
Primaire	
1 ^{re} année	15
2 ^e année	13
3 ^e année	9
4 ^e année	15
5 ^e année	14
6 ^e année	14
801-classe dysphasie	10
802-classe dysphasie	10
TOTAL	132

Nombre d'élèves inscrits au service de garde

(incluant élèves St-Paul, St-Philippe, Mond'Ami)	Nombre d'élèves
Réguliers	53
Sporadiques	12
Dîneurs	117
TOTAL	182

NOTRE OFFRE DE SERVICE



<p>École Science techno</p> <ul style="list-style-type: none"> • Robotique • Codage • Expériences • Démarche scientifique • Collaboration avec Estime 	<p>École citoyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec COMSEP pour mettre sur pied des ateliers parents-enfants 	<p>Club des petits déjeuners</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre d'un petit déjeuner à tous les jours pour les élèves quotidiennement 	<p>Parascolaires/activités du midi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Balado avec les élèves de 6^e année • Multisports 	<p>Classes de dysphasie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux classes de dysphasie composées chacune de 10 élèves répartis selon leur groupe d'âge • Service d'un TES pour travailler les habiletés sociales • Service de l'orthophoniste pour travailler le développement du langage
<p>Service de garde La Mosaïque</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDG offert le matin, le midi et le soir du lundi au vendredi • SDG offert pour les élèves de St-Paul, St-Philippe et Mond'Ami • Offre de journées thématiques lors des journées pédagogiques 	<p>Service de psychoéducation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de psychoéducation pour tous les élèves de l'école • Rôle conseil auprès des membres du personnel • Participation aux plans d'intervention • Collaboration avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux 	<p>Service de psychologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service de psychologie en ce qui concerne les évaluations et le soutien psychologique ponctuel • Rôle conseil auprès des membres du personnel • Participation aux plans d'intervention • Collaboration avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux 	<p>Service d'orthopédagogie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service d'orthopédagogie auprès des élèves de la maternelle à la 4^e année • Soutien et rôle conseil pour tous les enseignants • Mise en place de rencontre RAI pour planifier les interventions de niveaux 1 et 2 • Trajectoires dyslexie-dysorthographe • Participation aux plans d'intervention 	<p>Service d'orthophonie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service d'orthophonie pour le dépistage chez nos élèves de maternelle 5 ans • Soutien auprès de nos élèves des classes de dysphasie • Rôle conseil auprès des membres du personnel • Participation aux plans d'intervention

REDDITION DE COMPTES DE L'AN 1

DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET ÉDUCATIF



Nos valeurs :

1 **Respect**

2 **Curiosité**

3 **Confiance mutuelle**

RÉUSSITE SCOLAIRE

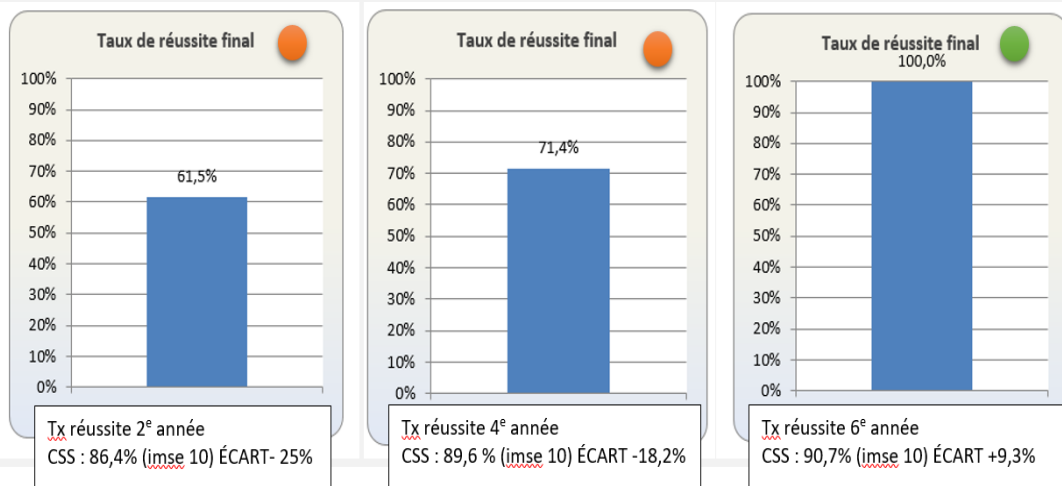


Choix prioritaire 1 : Améliorer le niveau de compétence en lecture pour l'ensemble de nos élèves en prenant appui sur notre taux de réussite à l'épreuve unique obligatoire (*résultat de compétence lecture) en 2^e, 4^e et 6^e année.

Objectif	Situation de départ	Résultats visés 2022	Indicateur	Reddition de comptes de l'An 1 – Juin 2020	Reddition de comptes de l'An 2 – Juin 2021	
				Résultats	Résultats	
Réduire l'écart entre le taux de réussite de nos élèves et celui du CSS à l'épreuve unique en lecture (*résultat compétence lecture) ou avec des milieux comparables.	Écart de -7,9%	Écart de moins de 7,9% entre le tx de réussite de nos élèves et ceux du CSS- milieux comparables (IMSE 10)	Tx de réussite-compétence lecture 2e, 4e, 6e IMSE 10	NÉ	Écart type pour tous les cycles -11,3%	

Légende : Résultats visés en 2022 atteints Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints Écart important avec les résultats visés en 2022

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION



Écart type pour tous les cycles : -11,3%

- Établir, de façon commune, la sélection des évaluations servant à la progression des élèves en lecture.
- Organiser les services en classe en fonction de la mise en place du palier 2 de la RAI au régulier et en classes de dysphasie.
- Instaurer un système d'ateliers en classe permettant de travailler en différenciation avec l'enseignante orthopédagogue
- Formation des nouveaux enseignants sur les méthodes efficaces et probantes dans notre milieu (enseignement explicite, stratégies de lecture)
- Produire un document avec les choix de contenus essentiels en lecture
- Planification annuelle des stratégies de lecture
- Échanger sur les stratégies en mode collaboration-communautés d'apprentissage professionnel

*Pas le même outil d'évaluation,
 *Plus grande homogénéité du profil d'apprentissage
 *Beaucoup d'élèves ayant des troubles d'apprentissage, cohorte 2^e année (anciennement 1^e année qui ont vécu le confinement en 2020)

CLIMAT SCOLAIRE



Choix prioritaire 2 : Augmenter le sentiment de sécurité de nos élèves, particulièrement lors des périodes de récréation et pendant la pause du midi.

Objectif	Situation de départ	Résultats visés 2022	Indicateur	Reddition de comptes de l'An 1 – Juin 2020	Reddition de comptes de l'An 2 – Juin 2021	
				Résultats	Résultats	
Augmenter le sentiment des sécurité des élèves pendant les périodes de récréation et du dîner.	50 % des élèves disent se sentir toujours en sécurité pendant la période du dîner 66 % des élèves disent se sentir toujours en sécurité pendant les récréations.	90 % des élèves se sentiront toujours en sécurité pendant les périodes de récréation et de dîner.	Questionnaire aux élèves du 2e et du 3e cycle à chaque année	NÉ	Une moyenne de 78,5% des élèves se sentent en sécurité lors des récréations et pendant le dîner.	
Augmenter le sentiment de sécurité des élèves perçu par les parents pendant les périodes de récréation et du dîner.	83 % des parents disent que leur enfant se sent toujours en sécurité à l'école.	90 % des parents confirmeront que leur enfant se sent toujours en sécurité à l'école.	Questionnaire aux parents du 1er au 3e cycle.	NÉ	Une moyenne de 81,5% des parents affirment que leur enfant se sent en sécurité lors des récréations et pendant le dîner.	

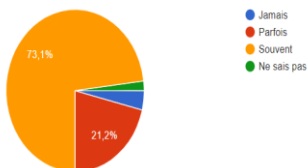
Légende : Résultats visés en 2022 atteints Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints Écart important avec les résultats visés en 2022

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION



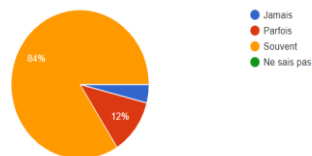
Je me sens bien et en sécurité dans la cour d'école.

52 réponses



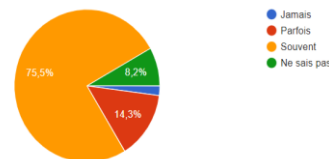
Je me sens bien et en sécurité au dîner.

50 réponses



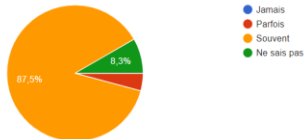
Mon enfant se sent bien et en sécurité dans la cour d'école.

49 réponses



Mon enfant se sent bien et en sécurité au dîner.

48 réponses



- Enseignement explicite des bons comportements attendus par le titulaire (rencontres portrait de classe et RAI, capsule ens. explicite, rencontre de collaboration)
- Porter un dossard pour identifier les surveillants
- Pairage des nouveaux élèves avec des anciens / élève dans la bulle classe
- Ateliers Vers le Pacifique + Léon Lapin mat. 4 ans
- Revoir le code de vie (Quiz Connais-tu ton code de vie?)
- Revoir l'organisation de la cour d'école (déterminer qui fait quoi, meilleure communication, organiser les élèves)
- Retour au calme et instauration de rituels au retour des récréations

CLIMAT SCOLAIRE



Choix prioritaire 3 : Améliorer et diversifier l'offre d'activités parascolaires pendant la période du midi et après les heures de classes pour augmenter le sentiment d'appartenance des élèves et développer de nouveaux intérêts.

Objectif	Situation de départ	Résultats visés 2022	Indicateur	Reddition de comptes de l'An 1 – Juin 2020	Reddition de comptes de l'An 2 – Juin 2021	
				Résultats	Résultats	
Augmenter le niveau de satisfaction des élèves concernant l'offre d'activités culturelles et sportives.	24% des élèves disent que l'école offre toujours des act. sportives et culturelles intéressantes (BOUM + SOCCER)	75 % des élèves confirmeront que l'école offre toujours des activités culturelles et sportives intéressantes. Offrir au moins 6 activités parascolaires pendant l'année.	Questionnaire aux élèves	NÉ	Une moyenne de 64,2% des élèves trouvent l'offre d'act. toujours intéressante.	

Légende :



Résultats visés en 2022 atteints



Résultats visés en 2022 en voie d'être atteints



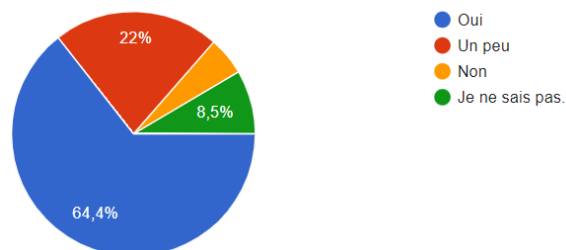
Écart important avec les résultats visés en 2022

FAITS SAILLANTS DU PLAN D'ACTION



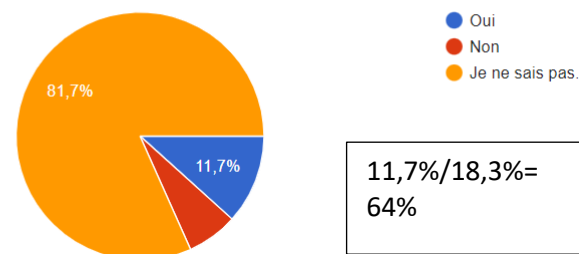
2. Je m'intéresse aux activités sportives offertes par M. André. et M. Éric.

59 réponses



3. Je m'intéresse à l'activité de "baladodiffusion" avec Mme Jessica.

60 réponses



11,7%/18,3%=
64%

- Inviter des artistes à l'école
- Création d'un comité d'act. parascolaires
- Mise sur pied de 3 activités du midi
- Ateliers reliés à l'environnement et aux sciences
- Ateliers culturels : Denis Massé-musicien, Technosciences-sciences, François Désaulniers-auteur

REDDITION DE COMPTE

DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE



Adopté par le C.E. le 10 novembre 2021 et transmis aux parents le 15 novembre 2021

Nos résultats 2020-2021

Nombre d'incidents par niveau:

1^{re} année : 2 événements / violence physique / 7%

2^e année : 4 événements / violence verbale et physique / 15%

3^e année : 5 événements / violence verbale et physique / 18%

4^e année : 10 événements / violence verbale et physique / 37%

5^e année : 6 événements / violence physique / 22%

6^e année : aucun événement.

Total des événements : 27 incidents

Constats sur ces résultats

- La presque totalité des événements de violence se sont produits pendant les récréations, l'heure du diner ou lors des transitions;
- Pour les classes comptant le plus d'événements, plusieurs situations ont pris naissance à l'extérieur du milieu scolaire;
- Pour plusieurs événements, il est raisonnable de faire un lien entre la violence exprimée et des problématiques déjà ciblées chez des élèves comme l'impulsivité et des difficultés liées à la gestion des émotions;
- Certains élèves sont déjà suivis par un intervenant et des moyens sont mis en place;
- Il est à noter que plusieurs des mesures planifiées n'ont pu être actualisées, compte tenue de la situation de pandémie (brigades CAA, pairs aidants).

Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence

Moyens mis en place en amont :

- Rencontres de formation et de suivi pour les intervenants pivots offerts par la Commission scolaire;
- Rencontre de formation et d'informations auprès des membres du personnel de l'école incluant le personnel enseignant et le service de garde (code de vie et référence dans les cas d'intimidation);
- Présentation des règles de vie aux élèves (Quiz « Connais-tu ton code de vie? ») par le titulaire et tournée des classes par la psychoéducatrice et la direction;
- Déclaration d'engagement de l'élève à respecter les règles de vie de l'école par le biais de l'agenda;
- Gestion des conflits au quotidien et développement des compétences personnelles et sociales;
- Ateliers en classe (intimidation, victime, agresseur, rôle des témoins, cyber intimidation, types de violence) animés par la psychoéducatrice dans les classes de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e année;
- Programme d'habiletés sociales :
 - Pour la maternelle 4, Léon le lapin
 - Pour la maternelle 5, **Vers le Pacifique**, volet maternelle;
 - Pour les classes de 1^{re} et 2^e année, **Vers le Pacifique**, volet 1^{er} cycle;
 - Plusieurs ateliers d'animation tirés du livre de Nancy Doyon (**Agir contre l'intimidation**), ont été présentés au cours de l'année et animés par la psychoéducatrice. Ces ateliers ont ciblé le 2^e et 3^e cycle;
 - Animations du Programme Dominos pour les élèves de 2^e et 3^e cycle.;
 - Ateliers adaptés (acceptation des différences, hygiène, message clair) pour les classes de dysphasie.
- Programme « Action-Tox »
 - Animations par les intervenants du programme auprès des élèves du 3^e cycle concernant les saines habitudes de vie (prévention dépendance, faire des bons choix à l'adolescence).

Présentation des différents programmes, référentiels et outils utilisés afin de prévenir l'intimidation et la violence :

- Le programme **Vers le Pacifique** a pour but de promouvoir les conduites pacifiques chez les jeunes par l'enseignement du message clair, de la

résolution de conflits et de la médiation. Le programme *Vers le Pacifique* volet maternelle, est employés avec les élèves de maternelle 5ans, *Vers le Pacifique*, volet 1^{er} cycle, avec les élèves de 1^{re} et 2^e année. Pour les élèves de 6^e année, un agent policier communautaire est venu animer un atelier sur la cyber-intimidation.

- Pour le 2^e et 3^e cycle, des ateliers tirés du livre de Nancy Doyon (*Agir contre l'intimidation*), ont été présentés aux élèves. Par son ouvrage, l'auteur propose de prévenir et de contrer l'intimidation par l'enseignement d'habiletés d'affirmation de soi et par l'acquisition de saines habiletés sociales.
- Les élèves des 2^e et 3^e cycle ont bénéficié aussi des animations du programme Dominos. Ces ateliers ont pour but d'amener les enfants à diminuer les comportements violents lorsqu'ils vivent de la colère et/ou sont confrontés à des conflits. Il vise également à leur permettre de garder la maîtrise d'eux-mêmes tout en les responsabilisant face à leurs comportements. Dominos a comme objectif aussi d'outiller les parents et les adultes gravitant autour des jeunes.

Actions mises en place lorsque l'école constate un acte de violence ou d'intimidation

Nom de l'intervenant pivot : Marie-Claude Gosselin, psychoéducatrice

L'adulte met fin à la situation de violence, de rejet ou d'intimidation immédiatement lorsqu'il est témoin. L'intervenant met en place les interventions disciplinaires et éducatives prévues par l'école et selon l'évaluation de la situation.

- **Victimes** : L'adulte s'assure que la victime est en sécurité et vérifie si elle a besoin d'attention particulière immédiate ;
- **Témoins** : L'adulte rencontre les témoins pour recueillir leur vision et version de la situation;
- **Agresseurs/intimideurs** : Des mesures d'encadrement prévues par l'école selon la gravité de la situation (endroit déterminé, référence des élèves vers une personne déterminée);
- **Parents** : Le parent est contacté pour l'aviser de la situation et des interventions disciplinaires et éducatives qui sont mises en place. Son implication est sollicitée

et il est informé du droit de demander assistance de la personne désignée dans la Commission scolaire.

Les mesures de **soutien ou d'encadrement** offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte. (Lire art. 4, n° 7 P.L. ou art. 75.1 n° 7 L.I.P.)

- **Victimes** : L'intervenant rencontre la victime et recueille sa vision de la situation. Il permet à la victime de s'exprimer sur la situation et lui offre un soutien approprié à ses besoins. Il s'assure que la victime se sente en sécurité à l'école et met en place, au besoin, un plan pour assurer sa sécurité. Il en informe la victime et son parent.
- **Témoins** : L'intervenant rencontre les principaux témoins et recueille leur vision et versions de la situation. Par la suite, il les sensibilise à l'impact de l'intimidation sur une victime de même que le soutien qu'ils peuvent leur apporter (informer un adulte, s'affirmer en disant à l'agresseur/l'intimidateur qu'ils ne sont pas en accord avec le comportement, inviter la victime à signaler et s'éloigner...)
- **Agresseurs/intimidateurs** : L'intervenant rencontre le ou les agresseurs/intimidateurs, les complices pour recueillir leur vision et versions de la situation. Il met en place des interventions disciplinaires et éducatives selon l'évaluation de la situation. L'intervenant consigne les interventions réalisées.
- **Parents** : Le parent est contacté, autant pour la victime que l'agresseur/intimidateur, afin de l'aviser de la situation ainsi que des interventions mises en place. L'intervenant sollicite son implication et l'informe de son droit de demander l'assistance de la personne désignée à la Commission scolaire et la possibilité de se référer au CIUSSS;

Les **sanctions disciplinaires** applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes. (Lire art. 4, n° 8 P.L. ou art. 75.1 n° 8 L.I.P.)

Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une action qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, de la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude et de l'intérêt de l'élève.

L'école a l'obligation d'intervenir si les actes posés à l'extérieur ont un impact sur le climat de l'école. Elle peut donc décider d'une sanction disciplinaire même si les actes sont commis à l'extérieur de l'école, par exemple en cas de cyber intimidation.

- **Victimes** : Ne s'applique pas;
- **Témoins** : Ne s'applique pas;
- **Agresseurs/intimidateurs** : L'enfant peut être suspendu de l'école pour un temps déterminé. Dans le cas de sanctions aux manquements majeurs, il peut également être transféré d'école ou il peut y avoir une demande d'expulsion de la Commission scolaire.
- **Parents** : Ne s'applique pas.

Les sanctions disciplinaires :

- Arrêt d'agir, perte de récréations avec les autres, récréations supervisées par un adulte;
- Appel téléphonique aux parents, rencontre avec la direction accompagnée ou non par le parent;
- Démarche de responsabilisation, réparation, suspension interne ou externe, retrait de la classe et/ou du service de garde, plainte policière;
- Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol, rencontre des parents, réintégration de l'élève en classe et/ou au service de garde, plan d'intervention, soutien individuel à fréquence rapprochée, références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté;
- La pratique d'habiletés sociales est présente tout au long du processus de responsabilisation de l'élève

Le **suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. (Lire art. 4, n°9 P.L. ou art. 75.1 n°9 L.I.P.)

- **Victimes** : L'intervenant fait un suivi auprès de la victime afin de vérifier si la situation s'est arrêtée ou si elle perdure. L'intervenant reprendra la procédure d'intervention si l'agresseur/l'intimidateur continue.
- **Témoins** : L'intervenant s'assure que l'enfant ne vit pas de réprimandes de ses pairs concernant son acte de dénonciation.
- **L'agresseur/l'intimidateur** : Au besoin, ateliers d'habiletés sociales, rencontres sporadiques, référence aux services complémentaires peuvent être mis en place.

-
- **Parents** : L'intervenant fait un suivi auprès du parent afin de vérifier si la situation s'est arrêtée.

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP);
